

Cobepa closes the acquisition of Salice

NOVEDRATE/ BRUSSELS, 28 June 2022. Cobepa acquires a majority stake in Salice S.p.A., an Italian family business specialized in furniture fittings, opening systems and wardrobe accessories.

A key turning point in Salice's history

The transaction is a pivotal moment in the Salice family's longstanding history, as Cobepa's entry marks a new phase of investment and development. The third-generation family shareholders grew the almost 100-year old business, specialized in furniture fittings, opening systems and wardrobe accessories, into a market leader reaching a consolidated revenue of more than €200 million in 2021 thanks to the progressive launch of innovative and patented solutions.

Strategic growth opportunities ahead

Partnering up with Cobepa will reinforce Salice's leading market position and help unlock further growth opportunities, in terms of both geographical expansion and penetration of new market segments. The Salice family will remain as minority shareholders and, to ensure a correct transition and guarantee managerial and operational continuity, Francesca, Massimo and Sergio Salice will maintain their current roles within the company.

Aligned vision and values

"This transaction represents a significant turning point in the history of Salice. We are convinced that this new development phase starting today will offer the widest opportunities for growth not only for the company, but also for all the Group's employees", say Francesca, Massimo and Sergio Salice. They add: "We chose Cobepa as our new partner because we believe they share our corporate and human values. Cobepa has a solid reputation in accelerating the development of companies by leveraging their human capital and skills, while stimulating the potential and the entrepreneurial spirit of the

management teams it works with".

Jean-Marie Laurent Josi, CEO of Cobepa, says: "We found in Salice a perfect example of Italian industrial excellence and we are proud to support them in their growth path". Charles-Henri Chaliac, Group Managing Director, and Andrea Sartori, Principal at Cobepa, add: "Leveraging on Salice's strong values and foundations, we look forward to accompanying them in their journey to become the global leader in high-quality, premium functional solutions for the furniture industry".

About Salice

Salice is the Italian world leading player in the production of opening systems and functional components for the furniture industry, founded in 1926 by Arturo Salice. The Group has 3 production sites in Italy (Novedrate, Belluno and Colli al Metauro) and is present in 10 countries with 12 foreign subsidiaries. In 2021 Salice recorded net sales of approximately €216 million with exports to more than 90 countries.

Avertissement

Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Cobepa des actions D'leteren ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions D'leteren par Cobepa peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Cobepa n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »). Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays. L'offre et la vente des actions D'leteren par Cobepa en Belgique ont été effectuées dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la Belgique (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions D'leteren vendues par Cobepa rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les actions D'leteren n'ont été offertes ou vendues par Cobepa dans les Etats membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué n'est destiné et ne peut être remis qu'à des personnes qui sont (a) des investisseurs professionnels au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (« Financial Promotion Order »), (b) aux « high net worth entities », « unincorporated associations » et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions D'leteren n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act et Cobepa n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Cobepa décline toute responsabilité en cas de violation quelconque de ces restrictions. Aucun contrat ni aucune décision d'investissement ne peut s'appuyer sur le présent communiqué de presse.